

## Annexe

### **Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, du PAM et de l'UNICEF**

**(3 juin 2016)**

#### **A. Activités dans les contextes fragiles, notamment dans les pays à revenu intermédiaire**

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Il a également souhaité la bienvenue au Vice-Secrétaire général des Nations Unies.

2. Dans ses remarques liminaires, le Vice-Secrétaire général a brossé le tableau des engagements communs des Nations Unies par rapport aux grands accords mondiaux récents tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a mis en exergue les domaines dans lesquels il fallait que le système des Nations Unies pour le développement intensifie sa coopération pour édifier des sociétés pacifiques. Parmi ces domaines figurent une approche de la prévention des conflits et de la réduction des risques de catastrophe caractérisée par une planification et une programmation conjointes, un leadership collectif et un financement prévisible; une focalisation systématique, dans tous les programmes, sur les groupes de la société les plus vulnérables et les plus marginalisés, tout particulièrement les jeunes; la mise en place de systèmes nationaux de statistique et un recours accru aux mégadonnées; une coopération verticale au sein des instances gouvernementales et du système des Nations Unies en vue d'unir leurs forces; une expansion au niveau mondial et régional de l'application de procédures opératoires standard, telles que celles de l'unité d'action; et la réforme de l'architecture globale de l'aide.

3. L'Administratrice du PNUD et le Directeur général de l'UNICEF ont exposé les succès remportés par leurs organisations respectives et les difficultés auxquelles elles se heurtent dans les contextes fragiles, y inclus dans les pays à revenu intermédiaire. L'Administratrice du PNUD a souligné le fait que les conflits et la fragilité étaient les principaux obstacles qui s'opposent à la réalisation des Objectifs de développement durable, raison pour laquelle le système des Nations Unies devait s'attaquer aux causes profondes des problèmes et accorder la priorité au renforcement de la résilience. L'approche de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS) du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), a-t-elle noté, était l'outil voulu qui permettrait de galvaniser les efforts à l'échelle du système. Le Directeur général de l'UNICEF a insisté sur le fait que, s'il était important de se concentrer sur les États fragile, il fallait que les gens soient placés au cœur des initiatives de développement et du travail humanitaire. La disponibilité de meilleures données (désagrégées et novatrices), l'universalité (pas de laissés pour compte) et une intégration plus étroite du développement et de l'action humanitaire (visant conjointement la pauvreté, les conflits, le climat, la rareté des ressources, etc.) mèneraient à l'obtention de résultats tangibles sur le terrain. Tous ces problèmes sont indissociables et les solutions doivent l'être de même.

4. Le coordonnateur résident des Nations Unies en Albanie a parlé de l'effet que peut avoir le financement de la consolidation de la paix et de l'appui qu'il peut apporter pour aider les pays les moins avancés à s'extirper de situations de fragilité. Il a attiré l'attention sur un consensus émergent sur la façon de résoudre les crises et d'élaborer des sociétés pacifiques, consistant notamment : a) à viser les causes profondes des problèmes; b) à inclure la prévention des conflits dans les activités de développement; c) à appliquer les principes de la paix durable dans l'ensemble du système des Nations

Unies; d) à élargir la notion des droits de l'homme; e) à favoriser les relations transfrontières; et f) à assurer un financement prévisible. À son tour, le coordonnateur du développement du Centre sous-régional de réponse à la crise syrienne a abordé le sujet de la fragilité dans le contexte des crises prolongées, en se concentrant sur le renforcement de la résilience dans les pays à revenu intermédiaire. En particulier, a-t-il noté, les données factuelles indiquent que les chocs sont susceptibles de déstabiliser les pays à revenu intermédiaire et d'anéantir des progrès durement acquis en matière de développement dans des régions entières. L'incapacité de l'architecture de l'aide actuelle à traiter les crises de manière appropriée ne fait que compliquer la situation. La réponse apportée par le GNUD, qui est celle du développement axé sur la résilience, constitue toutefois un progrès majeur, en particulier face à la crise en République arabe syrienne. Les éléments d'information disponibles signalent la nécessité : a) de nouvelles modalités de réponse aux crises; b) de connaissances et de technologie; c) de financements prévisibles et de qualité; et d) d'une combinaison des réponses sur tous les fronts.

5. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les chefs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont analysé les opportunités et les difficultés présentées par les interventions dans les États fragiles, y inclus dans les pays à revenu intermédiaire. Les États Membres ont pris part activement aux débats durant toute la réunion et ont émis un certain nombre de remarques; ils ont signalé en particulier que :

- Les situations de fragilité dans les États fragiles et les pays à revenu intermédiaire exigent des réponses, des estimations et des évaluations conjointes pluridimensionnelles et intégrées afin d'améliorer le ciblage de l'aide;
- La consolidation de la paix et la résilience exigent l'intégration des actions humanitaires et des activités de développement;
- La réforme de l'architecture de l'aide actuelle devrait être une priorité pour les Nations Unies;
- La notion de « fragilité » devait être définie plus clairement pour viser « les gens » dans toutes les sociétés, y inclus dans les pays à revenu intermédiaire, et non pas les États;
- Le renforcement financier et institutionnel est d'une importance clé pour accroître la résilience dans les contextes fragiles;
- Les femmes et les filles jouent un rôle essentiel dans l'accroissement de la résilience dans les contextes fragiles.

6. En conclusion, le Directeur exécutif de l'UNOPS a insisté sur le fait que, dans la lutte contre la fragilité, les Nations Unies devaient axer leur aide sur les gens et pas sur les États, et s'attacher à accroître la résilience avant la survenue des crises. Des formes novatrices de financement sont nécessaires, parallèlement à des systèmes novateurs de mesure de la vulnérabilité afin d'allouer judicieusement les fonds et les appuis. À cet égard, les Nations Unies ont un rôle à jouer pour attirer les investissements du secteur privé dans les contextes fragiles à risque élevé.

7. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a souligné l'importance d'efforts conjoints du système des Nations Unies pour lutter contre une fragilité générale affectant toutes les sociétés, dans une optique axée sur les gens, et pour en enrayer la propagation. En passant de la lutte contre la fragilité à la résilience, le système des Nations Unies doit accorder la priorité aux populations à risque, aux groupes marginalisés et vulnérables, et s'attaquer aux causes profondes des problèmes en éliminant la pauvreté et en réduisant les disparités et les inégalités.

8. Pour conclure, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation aux débats de la séance du matin de la réunion conjointe

## B. Les mégadonnées et les Objectifs de développement durable

9. Le Président du Conseil d'administration du PAM a souhaité la bienvenue aux membres des quatre Conseils d'administration, aux représentants des six organismes des Nations Unies et à l'oratrice invitée aux débats sur les mégadonnées et les Objectifs de développement durable.

10. Dans ses remarques liminaires, le Directeur exécutif du FNUAP a attiré l'attention sur le potentiel des mégadonnées, à savoir les données informatiques à très grande échelle, qui peuvent être analysées pour mettre en évidence des motifs, des tendances et des associations et fournir des informations en temps réel, en particulier en période de crise. Les mégadonnées, a-t-il noté, ont également un impact, entre autres, sur la participation des gens à la vie politique et sociale, sur la sensibilisation aux questions clés et sur la cartographie des populations. L'exploitation du potentiel des mégadonnées exige toutefois un renforcement des capacités non seulement des systèmes et des personnels des pays mais aussi de celles des Nations Unies, évolution qui suppose un changement d'attitude à l'égard des données qui fasse que les gens comprennent bien leur valeur probante.

11. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné le fait que les données peuvent offrir d'autres perspectives sociales et économiques sur les problèmes, notamment en ce qui concerne le bien-être des femmes et des filles, et fournir des éléments susceptibles d'éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Le manque de connaissances, a-t-elle noté, limite l'aptitude de la communauté internationale à agir et à réagir aux crises, d'où la nécessité d'améliorer les données statistiques nationales et de recourir aux mégadonnées pour compléter les données traditionnelles. Étant donné leur potentiel, il est d'une importance primordiale que les instances gouvernementales et les Nations Unies se fixent pour objectif d'apprendre à utiliser et à déployer les données. Elle a souligné, toutefois, que les mégadonnées ne sauraient dispenser leurs utilisateurs de la responsabilité de s'informer et d'agir.

12. La professeure titulaire de la chaire Jerry Hultin Global Network de la Tandon School of Engineering de New York University et directrice du GovLab, oratrice invitée, a présenté un exposé sur *la façon d'utiliser les données en vue de résoudre les problèmes publics*. Elle a souligné le fait que la révolution actuelle de la pensée comporte une réorientation de la part des autorités gouvernementales en faveur de la transparence des résultats et d'une politique ouverte en matière de données, ce qui produit non seulement une économie de données mais également une « morale des données ». Si les praticiens ont accepté la prémisse de la valeur probante, a-t-elle noté, les façons d'utiliser les données pour éclairer la formulation des politiques continuent de présenter des difficultés. Et même lorsque ces difficultés sont résolues, le discours, l'engagement et les partenariats doivent rester axés sur les interfaces entre politiques et données. Elle a attiré l'attention sur le rôle joué par les « entités collaboratives », telles que Twitter ou Intel, pour aider à apporter de nouvelles solutions aux problèmes. Les données téléphoniques, par exemple, présentent une meilleure image des mouvements de population en Afrique et, à New York, les données téléphoniques permettent aux petits entrepreneurs de cibler leurs investissements avec précision. Toutefois, les données, à elles seules, ne suffisent pas et elles doivent être nettoyées et analysées pour être utiles. La collaboration et les partenariats contribuent également à faire en sorte que les compétences jusqu'alors non utilisées le soient. Il faut toutefois, vu les questions relatives à la nature privée des données et à l'accès aux données, intégrer des mesures de « responsabilité liée aux données » dans les interventions d'aide. L'oratrice invitée a souligné le fait que les Nations Unies commencent à examiner les façons optimales de procéder pour parvenir à cette fin, par le biais d'une collaboration entre le GovLab, l'initiative Global Pulse des Nations Unies et diverses entités de l'Organisation. Elle a conclu en insistant sur l'importance du partage des données, au lieu de s'en réserver jalousement l'usage, et en notant qu'un tel partage est essentiel pour résoudre les problèmes du développement et des interventions humanitaires.

13. Deux États Membres ont émis un certain nombre de remarques en réponse à l'exposé, en signalant notamment : a) qu'il existe des inégalités en matière de données, qui font que certaines pays et régions disposent de données et de capacités de les exploiter, et d'autres pas; b) que les attitudes culturelles se répercutent sur le recueil et l'interprétation des données et qu'elles peuvent dont en

affecter la fiabilité; c) que comme l'expérience de l'emploi des mégadonnées pour les actions de développement et les interventions humanitaires en est encore à ses premiers stades, leur potentiel effectif n'est pas encore clairement établi; d) que la propriété et le contrôle des bases de données présentent des problèmes, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de bases de données du secteur privé, en raison de considérations éthiques et réglementaires; e) qu'il faut placer les gens au cœur même des mégadonnées et les associer à leurs applications; f) que les mégadonnées doivent servir à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique à produire des données, et pas les éclipser; et g) qu'il est important de poursuivre le débat sur les mégadonnées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. À leur tour, à propos du thème principal des mégadonnées et des Objectifs de développement durable, le PAM a présenté les résultats d'une enquête menée par le biais de la téléphonie mobile qui a éclairé le processus décisionnel au niveau des pays et le FNUAP a expliqué comment l'imagerie satellitaire est utilisée pour produire des estimations de population en Afghanistan. Deux États Membres ont noté que bien qu'il soit essentiel de disposer de données désagrégées, nombre de pays ne sont pas capables d'en produire, et que le partage de données interinstitutions au sein des Nations Unies est bon mais trop fragmenté. Ils ont également exprimé le désir de savoir quels étaient les résultats et l'avenir de l'initiative des laboratoires de données innovants du Conseil des chefs de secrétariat et s'il y avait une approche équivalente à l'initiative de protection du caractère privé des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sein des fonds, des programmes et des institutions spécialisées.

15. S'agissant du second thème – le recueil des données et les méthodes – le PNUD a présenté un exposé sur a) l'aide apportée par les nouvelles sources de données pour mesurer l'évolution de la pauvreté au Soudan, où les niveaux de revenus ont été déterminés au moyen d'images satellitaires indiquant la consommation d'électricité et de données indiquant l'usage de la téléphonie mobile; et b) la mesure des progrès sur la voie de la réalisation de l'Objectif 16 en Tunisie, en ayant recours aux données des médias sociaux pour déterminer les perceptions de la corruption. À son tour, l'UNICEF a décrit comment il a recours à la téléphonie mobile pour repérer les « zones à risque » et les interventions possibles, par exemple, dans la lutte contre la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest. Certains États Membres ont évoqué leurs expériences en matière de recueil de données nationales par le biais des médias sociaux pour contribuer à cerner et à traiter divers problèmes et ils ont accueilli avec satisfaction les efforts des Nations Unies ayant trait à ces pratiques. Ils ont souligné l'importance d'un renforcement des capacités de recueil et de désagrégation des données au niveau des pays, en particulier pour les pays les moins avancés. Ils ont attiré l'attention sur la fracture technologique Nord-Sud et ont insisté sur le rôle directeur des Nations Unies dans les efforts visant à déterminer comment les mégadonnées pourraient être mises au service de tous, tout en respectant la vie privée de l'individu. Ils ont demandé des précisions sur le calendrier et sur les modalités des investissements de l'Organisation dans le renforcement des capacités en matière de mégadonnées ou sur un plan concernant ces questions. L'Administratrice du PNUD et présidente du GNUD a souligné l'importance d'une collaboration continue entre les organismes des Nations Unies et a signalé le rôle catalytique de l'initiative Global Pulse des Nations Unies et la collaboration de celle-ci à la plupart des initiatives relatives aux mégadonnées présentées par lesdits organismes.

16. Dans sa synthèse des débats, le Président du Conseil d'administration du PAM a noté à quel point ces débats étaient opportuns, au vu de la révolution des données et du Programme 2030 Agenda, ainsi que de l'importance croissante de la programmation à bases factuelles et du suivi et évaluation axé sur les résultats. Il a souligné toutefois les défis liés au renforcement des capacités en matière de mégadonnées, capacités qui font encore défaut dans de nombreux pays. Le potentiel des technologies de la communication qui se développent et se diversifient à une vitesse accélérée est immense et les Nations Unies doivent l'exploiter. Il faut donc renforcer les capacités nationales en matière de mégadonnées et établir simultanément un cadre réglementaire de protection de la vie privée. Les Nations Unies, a-t-il suggéré, pourraient également faciliter les futurs processus de collaboration concernant les données.

17. Dans sa conclusion, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et Représentant permanent de la Tunisie a souligné la nécessité de se montrer attentif à l'égalité des sexes dans tous les travaux des Nations Unies concernant les mégadonnées, de réduire le fossé numérique entre les hommes et les femmes et de protéger la vie privée. Il a également insisté sur le fait que si les mégadonnées ne remplacent pas les travaux de recueil des données effectués par les instances gouvernementales, elles peuvent cependant les compléter.

18. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a clos la réunion en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation active et utile aux débats.

---